



MH EPARGNE ACTIONS INTERNATIONALES L

Reporting au 30/09/2025

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en actions internationales (via son fonds maître), le fonds vise à profiter des opportunités d'investissement au niveau mondial. Le portefeuille recherche une diversification géographique dans des zones jugées attractives, et sectorielle du fonds au travers de styles de gestion complémentaires.

PERFORMANCES PASSEES

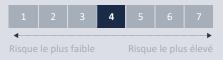
Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. La date de première VL du fonds est le 24 juin 2025. La devise de référence est l'euro (EUR).

Actif net du portefeuille : 192,50 M€ Valeur liquidative de la part : 10,829 €

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 24/06/2025 Durée de placement : > 5 ans Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF: Actions internationales

Article SFDR (2): 8

Code AMF: 990000205219

Devise : Euro Indice de référence :

100% MSCI WORLD Net Total Return EUR

Fréquence de valorisation: Quotidienne

Société de gestion: SIENNA GESTION

Gestionnaire: SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Frais de gestion et autres frais administratifs et

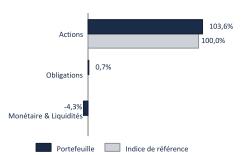
d'exploitation : 1,80%

Coûts de transaction: 0,07%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques : Risque de perte en capital Risque action Risque de change Risque de durabilité

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



^{*} Les données affichées sont celles du fonds maître.

LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

Valeurs actions	Poids	Secteur
NVIDIA CORP	4,93%	Technologie
MICROSOFT CORP	4,11%	Technologie
APPLE INC	3,03%	Technologie
ALPHABET INC CL A	2,77%	Technologie
META PLATFORMS INC-CLASS A	1,70%	Technologie

⁽¹⁾ L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

⁽²⁾ SFDR: Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.



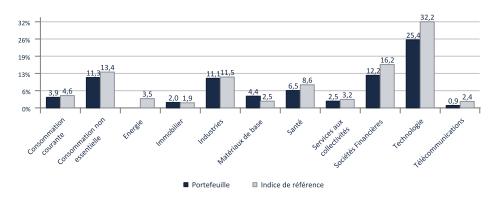
PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS*

Meilleurs contributeurs	Contribution
TESLA INC	0,36%
ALPHABET INC CL A	0,34%
NVIDIA CORP	0,30%
APPLE INC	0,26%
LAM RESEARCH CORP	0,19%

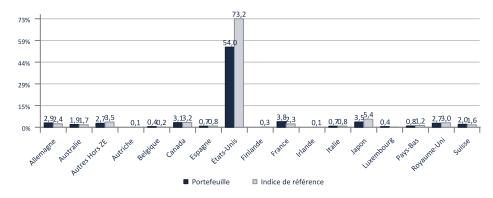
Moins bons contributeurs	Contribution
AMAZON.COM INC	-0,08%
ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD	-0,06%
HAYS PLC	-0,05%
L OREAL (PARIS)	-0,04%
BROADRIDGE FINANCIAL	-0,04%

ANALYSE DU FONDS MAITRE - ACTIONS

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



Répartition par typologie de secteurs hors OPC*



^{*} Les données affichées sont celles du fonds maître.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE *

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	20,33	20,65
Taux de couverture (en % de l'actif)	97,98%	99,19%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.